



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 18 janvier 2018

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Membres : Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Jean THAON

Absents excusés : Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe PRADAL

RAPPORT N° 18-B6 - SURVEILLANCE DES BAIGNADES 2018

Le présent rapport a pour objet de vous présenter la modification de la délibération n° 17-45 du conseil d'administration en date du 7 décembre 2017 relative à la surveillance des baignades pour la saison 2018. Il est rappelé que le SDIS 06 concourt largement à cette mission sur huit communes des Alpes-Maritimes pendant cinq mois de surveillance.

Pour des raisons liées à la démolition des anciens établissements balnéaires du secteur « Courbet » à Juan-les-pins, le secteur ouvert à la baignade se retrouvera élargi en 2018. Aussi, la commune d'Antibes a demandé au SDIS l'ouverture d'un poste de surveillance supplémentaire, portant à 41 le nombre de postes de surveillance armés par le SDIS.

Ce nouvel armement des postes de sécurité nécessitera le recrutement supplémentaire très limité de personnel qualifié.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'ouverture d'un poste de surveillance supplémentaire sur la commune d'Antibes portant à 41 le nombre de postes armés dans le cadre de la surveillance des baignades pour la saison 2018.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

Charles-Ange GINESY